

### **Syndicat inter-catégoriel, le Sgen-CFDT AGIT POUR LA DÉFENSE**

- individuelle et collective de tous les personnels dans les laboratoires et les services comme dans les instances, quels que soient la nature du problème, le grade de l'agent, syndiqué ou non
- de la qualité du Service public de recherche qui passe par l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des financements récurrents et le respect des droits des personnes.

CHERCHEURS - INGÉNIEURS - TECHNICIENS - ADMINISTRATIFS :

DES DÉROULEMENTS DE CARRIÈRE AMÉLIORÉS PAR LE **PPCR**,

signé par la CFDT,

MAIS LIMITÉS PAR LA PÉNURIE DE RECRUTEMENTS STATUTAIRES.



En effet, le **PPCR** s'est traduit, en 2017 et 2019, par un transfert primes/points pour améliorer les retraites et a permis des revalorisations indiciaires, l'inscription du nouveau droit à une évolution sur au moins 2 grades avec, pour les chargés de recherche, la création d'une hors classe permettant d'améliorer leur carrière minimum avec l'accès à la hors échelle A.

Le nombre de promotions de corps toujours lié au nombre de créations de postes statutaires stagne du fait, notamment, du recrutement de personnels en CDD qui s'est développé au détriment de l'emploi statutaire ; actuellement, plus de 34% des personnels Inserm sont sur CDD.

### **Le Sgen-CFDT CONCERNANT VOS DROITS SE POSITIONNE POUR DÉFENDRE**

- les chercheurs dont les dossiers sont examinés en commission de réforme suite à un accident de service, de trajet ou une maladie professionnelle
- les chercheurs faisant face à une procédure disciplinaire ou à une non titularisation
- les chercheurs confrontés à une réorientation professionnelle voulue ou subie
- l'accès au télétravail, dans les conditions prévues par la loi, pour les chercheurs qui verraient leur demande remise en cause.

### **Le Sgen-CFDT REVENDIQUE**

- une augmentation du nombre de promotions en hors classe compte tenu du nombre insuffisant de passages effectués en 2018 et 2019 et de l'année blanche de 2017
- des possibilités accrues pour l'accès au corps des directeurs de recherche
- la prolongation du transfert primes/points au-delà de celui réalisé en 2019
- de nouvelles améliorations de carrière au-delà du PPCR notamment par un alignement de la grille des CR sur celle des maîtres de conférence avec un échelon supplémentaire HEB pour les CR HC sans contingentement
- une revalorisation conséquente des primes pour tous les chercheurs, alignées dans un premier temps, sur celles des ingénieurs de recherche
- la mise en place d'un plan pluriannuel de créations d'emplois statutaires dans la Recherche publique.

**Votre VOTE contribue à faire vivre les instances démocratiques qui vous représentent**

**La CAP est un outil privilégié pour la défense individuelle de tous les personnels**

**Il vous appartient de choisir des ÉLUS SGEN engagés, compétents et efficaces :**

Monsieur	<b>Gérard</b>	<b>LIZARD</b>	<b>CR HC</b>	EA 7270	Dijon
Madame	<b>Virginie</b>	<b>RINGA</b>	<b>CR HC</b>	U 1018	Villejuif
Madame	<b>Véronique</b>	<b>MASSARI</b>	<b>CR CN</b>	U 1136	Paris
Monsieur	<b>Stéphane</b>	<b>MARINESCO</b>	<b>CR CN</b>	U 1028	Lyon
Madame	<b>Dominique</b>	<b>MODROWSKI</b>	<b>CR CN</b>	U 1132	Paris
Monsieur	<b>François</b>	<b>COULIER</b>	<b>CR CN</b>	UMR 1068	Marseille
Madame	<b>Lydia</b>	<b>RIOU</b>	<b>CR CN</b>	UMR 1274	Fontenay-aux-Roses
Madame	<b>Béatrice</b>	<b>MARQUÈZE-POUEY</b>	<b>CR CN</b>	U 1072	Marseille

**CONTRE LA DIMINUTION DES EMPLOIS STATUTAIRES ET LA PRÉCARITÉ**

**POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DE PROMOTION DE TOUS LES AGENTS  
LA DÉFENSE DE VOTRE DROIT A UN DÉROULEMENT JUSTE DE CARRIÈRE**



**FAITES VOTER POUR LE**

**AVANT LE 3 JUILLET 2019**

*Attention ! Ceci n'est pas un bulletin de vote*